



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Aides financières directes attribuées aux sportifs sourds et malentendants

Question écrite n° 4093

### Texte de la question

M. Michel Herbillon interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les aides financières directes attribuées aux sportifs sourds et malentendants. Aujourd'hui, des aides financières directes sont attribuées aux sportifs de haut niveau qui participent aux jeux Olympiques et Paralympiques et ces aides permettent de les accompagner dans leur parcours vers l'excellence sportive. Alors que les sourds et les malentendants, dont le seuil d'audition est inférieur à 55 décibels, ne peuvent pas participer aux jeux Olympiques et Paralympiques, il lui demande si elle entend étendre les aides financières directes pour les sportifs qui participent aux Deaflympics afin de les soutenir.

### Texte de la réponse

En 2022, à la suite des Deaflympics de Caxias do Sul (Brésil), la Fédération française handisport, la Fédération française de judo et disciplines associées et la Fédération française de tennis ont, pour la première fois, intégré l'encadrement de haut niveau des sourds et malentendants dans le cadre de leur projet de performance fédéral (PPF). Après avis de l'Agence nationale du Sport (ANS), le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques a alors, pour la première fois, inscrit sur les listes des sportifs de haut niveau (SHN), 33 sportifs sourds ou malentendants ayant participé aux Deaflympics (27 issus de la Fédération française handisport, 4 de la Fédération française de judo et 2 de la Fédération française de tennis). Tout sportif inscrit sur la liste SHN (qui comprend 4 catégories : Élite, Senior, Relève ou Reconversion), peut se voir attribuer des aides de la part de l'Agence nationale du Sport, des fédérations ou encore des collectivités territoriales. Ces aides varient en fonction de la fédération. Dans l'ensemble, les fédérations financent les déplacements de leurs sportifs sur les compétitions internationales de référence (Championnat d'Europe, Championnat du monde, Deaflympics). Certaines d'entre-elles se sont engagées de manière plus forte. Les sportifs sourds et malentendants de la Fédération française de judo sont par exemple aujourd'hui considérés de la même façon que les sportifs valides (coordination au sein du collectif para judo, rattachement à des structures d'entraînement, aides personnalisées, accès au suivi socio professionnel). D'autres fédérations sportives sont sur le point de s'engager dans une démarche similaire, comme la Fédération française de badminton qui devrait inscrire sur liste de SHN, les premiers « badistes » sourds et/ou malentendants dès 2025. Sur le plan institutionnel, une commission interfédérale DEAF a été mise en place au sein du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Avec la bascule d'un certain nombre de délégations para-sports vers les fédérations unisports, cette commission permet au CPSF de devenir le représentant français de l'ICSD (International Committee of Sport for the Deaf) au niveau mondial et de l'EDSO (European Deaf Sport Organisation) au niveau européen. Lors des derniers Deaflympics d'hiver, l'organisation a ainsi été, pour la première fois, confiée au CPSF. Cela a permis un accompagnement amélioré de la délégation. Sur le principe de ce qui se fait pour les jeux Paralympiques, le CPSF a, pour la première fois, pris en charge et coordonné l'organisation du déplacement de la délégation française aux Deaflympics d'hiver 2024, qui se sont tenus du 2 au 12 mars derniers à Erzurum (Turquie).

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Herbillon](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4093

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [13 décembre 2022](#), page 6199

**Réponse publiée au JO le :** [11 juin 2024](#), page 4855